



COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 97

Référence : YD/CR/2003/

Date : 12 Août 2003

OBJET : Modification de voileure de secours

Matériels concernés : Voilure TECHNO 240 type R 01-240-A et type 218
(ancien N° de type)

TEXTE : Application de la Consigne de navigabilité de la Direction Générale de l'Aviation Civile (réf : 2003-565B du 20/08/03) et du Bulletin de Service de la société Parachute de France N° SB1/2003/TECH 240 du 28/07/03 (voir pièce jointe)

Personnel qualifié : Plieur et réparateur

DATE D'APPLICATION : Dès réception et avant le 1er décembre 2003

RAPPEL : La modification doit être inscrite sur la fiche de la voileure de secours du livret individuel de parachute.

Pièces Jointes : CN réf : 2003-565B du 20/08/03.
CN réf : 2003-263(A) R1 du 20/08/03.
BS N° SB de la société Parachute de France 1/2003/TECH 240 du 28/07/03.

DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Plieurs / réparateurs
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- C.A.P.
- E.T.A.M.A.T Montauban
- Direction des Sports
- Paramag - Drop Zone
- Parafun - Parachute Shop - Parachutes de France
- S.F.A.C.T.